



---

# RELATIONS PRODUCTEURS - INDUSTRIELS - DISTRIBUTEURS

Etat des lieux à la lumière des récents textes et de la proposition de loi Egalim 2

1 JOUR, 7 HEURES

JURIDIQUE/RÉGLEMENTATION

CODE : LJU04

## Objectifs de la formation

Intégrer les nouvelles obligations de la loi Alimentation à sa stratégie d'entreprise

Déterminer les conséquences de la loi Alimentation dans votre activité

Réussir vos négociations commerciales 2022 dans le nouveau cadre de la loi Alimentation

---

## Animée par

- HOURNON Nicolas  
Avocat,  
NH AVOCAT

---

## Public concernés

- Acheteur, vendeur, direction générale, direction juridique, direction commerciale, responsable produit, responsable enseigne

---

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

---

## Tarifs

- Tarif général : 995,00 €HT

---

## Revenir sur le contexte de la réforme

- Expliciter le contexte mouvementé de la loi

- Quels sont les grands enseignements des États Généraux de l'alimentation
- 

## Présentation de la loi Alimentation : principaux axes et implications

- Comprendre la restructuration du secteur de la production : développement de contrats durables, renforcement des interprofessions
  - Décrypter la modification du SRP (Seuil de Revente à Perte) et l'encadrement des promotions : examen des ordonnances et savoir fixer les prix
  - Quelles implications de l'interdiction du terme « gratuit »
  - Effets du texte sur les mécanismes promotionnels
- 

## Faire le point sur la réforme des pratiques restrictives de concurrence

- Identifier le principe de transparence : modifications du formalisme contractuel
  - Appliquer les règles de facturation : vers plus de cohérence
  - Quelles sont les pratiques abusives : le déséquilibre significatif
- 

## Gérer les difficultés logistiques

- S'appuyer sur la recommandation CEPC 19-01 pour préparer ses CGV : présentation du dispositif et échanges sur la construction des CGV
- 

## Rappels réglementaires sur les pratiques commerciales déloyales dans le secteur de l'alimentaire, à l'aune de la nouvelle directive

---

### Dates

Paris

09/09/2021

---

### Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

#### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la

formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

#### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

#### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistique@infopro-digital.com](mailto:logistique@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.